

OBJET DE LA DELIBERATION
Décision Budgétaire Modificative N°4 Budget Principal Commune, M14
(01/15-01-2018)

Cette décision budgétaire modificative n°4 du budget principal communal M14 est nécessaire pour intégrer et ajuster les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal communal M14 comme suit:

Fonctionnement

Dépenses

Chapitres 014 : Attenuation des Produits + 5 500,00 €

(Cause : En 2016 le Fonds national de péréquation Intercommunales et communales : 22 160 € - En 2017 : 37 147 €)

Ajustement des dépenses

Recettes

Chapitre 70 : Produits des services + 5 500,00 €

(Cause : augmentation recettes restaurant scolaire)

Investissement

Operations patrimoniales (Pas de mouvement de trésorerie)

Dépenses

Chapitres 20 - 041 : Frais d'études + 5 329,00 €

(frais d'études à intégrer sur les comptes d'actif pour récupérer la TVA)

Recettes

Chapitre 202 – 041 : Frais réalisation documents urbanisme

(Elaboration carte bruit) + 3 709,00 €

Chapitre 21 - 041 – Autre bâtiments publics + 1 620,00 €

(Frais d'étude court de tennis)